

À partir de maintenant, les salariés, les indépendants et les fonctionnaires peuvent calculer leur première date de prise de cours possible sur mypension.be

Le dossier de pension en ligne mypension.be poursuit sa transformation et devient LE portail en ligne des pensions pour toute information personnalisée sur les pensions légales et complémentaires. La dernière nouveauté : les salariés, les indépendants et les fonctionnaires peuvent dès aujourd'hui calculer en ligne la date de prise de cours de leur pension.

Depuis mai 2015, my**pension**.be est disponible pour les salariés, les indépendants et les fonctionnaires tant actifs que pensionnés. Via le dossier de pension en ligne ils pouvaient déjà, moyennant leur e-ID, lire électroniquement tout leur courrier, examiner leur carrière pension (données comptabilisées pour leur pension), demander leur pension et, pour les salariés et indépendants, consulter les montants de pension payés.

Désormais, près de 9 millions de Belges âgés de plus de 18 ans peuvent, sur la base de cette carrière pension, faire une estimation de :

- la première date à laquelle ils peuvent partir à la pension s'ils ont travaillé dans un seul régime (salarié, fonctionnaire ou indépendant) ;
- la première date de prise de cours commune de leur pension s'ils ont une carrière mixte (une combinaison des régimes de salarié et/ou fonctionnaire et/ou indépendant), ou de l'impact sur leur date de pension dans les autres régimes s'ils peuvent quand même prendre leur pension anticipée dans un seul régime.

Le Ministre des Pensions Daniel Bacquelaine :

"mypension.be est un outil convivial qui garantit une transparence maximale au citoyen. Dès aujourd'hui, chacun peut savoir en quelques simples clics à quel moment il peut partir à la retraite et planifier ainsi sa carrière."

D'ici 2017, mypension.be sera LE portail en ligne des pensions

Les fonctionnalités pour les pensions légales sur my**pension**.be seront à l'avenir encore développées :

- Dès le début 2017, chaque citoyen pourra générer une estimation du montant de sa pension légale.
- Fin 2017, le citoyen pourra vérifier l'effet de certains choix de carrière sur sa pension avant de prendre des décisions effectives.

Les pensions complémentaires livreront également leurs secrets:

- Le volet 'Ma pension complémentaire' de my**pension**.be sera disponible à partir de la fin 2016. A ce moment-là, les assureurs et les fonds de pension communiqueront les données des affiliés.

Le Ministre des Indépendants Willy Borsus :

*"A l'avenir, le citoyen pourra, via my**pension**.be, calculer également son montant de pension et examiner sa pension complémentaire. Le portail des pensions se transformera pour ainsi dire en un GPS capable de guider facilement le citoyen à travers le paysage complexe des pensions."*

Synergies entre les organismes fédéraux de pension et Sigedis

mypension.be est le résultat d'une collaboration entre :

- L'ONP (Office national des Pensions) ;
- L'INASTI (Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants) ;
- Le SdPSP (Service des Pensions du Secteur Public) ;
- et
- Sigedis (L'ASBL Sociale Individuelle Gegevens – Données Individuelles Sociales).



votre dossier de pension en ligne

Annexes

- L'annexe 1 présente les avantages qu'offre mypension.be à chaque groupe-cible + capture d'écran ;
- En annexe 2, vous verrez qui peut calculer sa date de pension sur mypension.be.
- En annexe 3, vous trouverez un aperçu de quelques détails intéressants, des données chiffrées en rapport avec mypension.be ;
- Le groupe-cible de mypension.be comporte 8.931.886 Belges âgés de plus de 18 ans – voir chiffres de Statbel en annexe 4.
- Sur notre site internet, vous pouvez consulter et/ou télécharger les éléments suivants :
 - o [Un folder général présentant mypension.be](#) ;
 - o [Un folder plus détaillé consacré aux onglets « Ma carrière pension » et « Quand prendre ma pension ? »](#) ;
 - o [Un petit film qui présente brièvement les nouvelles fonctionnalités \(carrière de pension et date de prise de cours de la pension\)](#). Démarrez la démo et agrandissez la taille.

Données de contact pour le grand public

Numéro gratuit : 1765
Site web : www.mypension.be
Mail : via le formulaire de contact sur www.mypension.be

Annexe 1 : Avantages par groupe-cible, timing et capture d'écran

	Salariés	Indépendants	Fonctionnaires
Mes données	Mai 2015		
Demande de pension			
Mon dossier et documents électroniques	Début 2017		
Mes paiements			
Ma carrière pension	Janvier 2016		
Simulation de la date de prise en cours de la pension	Octobre 2016		
Données et montant de la pension complémentaire	Début 2017		
Simulation du montant de la pension légale	Fin 2017		
Simulation de l'effet des choix de carrière			

<p>Mes données</p>  <p>Consultez et adaptez vos données personnelles.</p>	<p>Ma carrière pension</p>  <p>Consultez vos données de carrière prises en compte pour la pension légale.</p>	<p>Quand prendre ma pension?</p>  <p>Planifiez votre départ à la pension.</p>
<p>Mon dossier</p>  <p>Suivez l'état des lieux de votre dossier et consultez votre correspondance.</p>	<p>Demande de pension</p>  <p>Demandez votre pension.</p>	<p>Mes paiements</p>  <p>Consultez l'aperçu des paiements que vous avez perçus.</p>

Annexe 2 : Qui peut calculer sa date de pension sur mypension.be ?

- mypension.be calcule la date de pension pour :
 - o Salariés : tous les salariés
 - o Indépendants : tous les indépendants
 - o Fonctionnaires : fonctionnaires des autorités fédérales, provinciales et locales dont l'employeur a transmis la carrière. Sans input, il n'y a naturellement pas d'output. Si les employeurs du secteur public n'ont pas téléchargé l'attestation électronique unique, avec les données de carrière d'avant le 1^{er} janvier 2011 des fonctionnaires concernés, mypension.be ne peut calculer la date de pension.

- mypension.be ne prend pas en compte dans son calcul les données de carrière suivantes qui ne seront disponibles qu'au moment de l'attribution de la pension :
 - o Périodes de carrière prestées à l'étranger ;
 - o Mandats politiques ;
 - o Occupation auprès d'institutions supranationales/internationales ;
 - o Occupation auprès de l'ORPSS (ex-OSSOM).

- Pour les dossiers qui présentent des situations peu fréquentes et complexes, mypension.be ne calcule pas la date de pension. Les collaborateurs des institutions de pension introduiront manuellement ces cas spéciaux en donnant la priorité aux personnes âgées de plus de 55 ans.

- Dans mypension.be, nous affichons les données dont nous disposons / ne disposons pas, et sur la base desquelles nous calculons. Lors du calcul de la date de pension, nous ne tenons compte que des données de carrière connues.

Annexe 3 : Quelques chiffres et détails intéressants concernant le dossier de pension en ligne

- **Nombre de visiteurs :**

(jusqu'en mai 2015, le dossier de pension en ligne n'était accessible qu'aux clients de l'ONP : salariés en activité ou pensionnés et indépendants pensionnés)

- 2015 :
 - Visites : 2.307.090
 - Visiteurs uniques : 856.879
- 2014 :
 - Visites : 1.863.756
 - Visiteurs uniques : 707.486
- 2013 :
 - Visites : 1.926.965
 - Visiteurs uniques : 620.036
- 2012 :
 - Visites : 603.495
 - Visiteurs uniques : 129.745
- 2011 :
 - Visites : 615.340
 - Visiteurs uniques : 176.499
- 2010 (année incomplète – lancement en mai) :
 - Visites : 311.279
 - Visiteurs uniques : 160.000

- **Profil visiteurs :**

- Âge :
 - Environ 3% des visiteurs ont moins de 40 ans ;
 - 27% ont entre 40 et 60 ans ;
 - Près de 70% ont plus de 60 ans.
- Sexe :
 - 64% des utilisateurs sont des hommes ;
 - 36% sont des femmes.

Annexe 4: Population belge par sexe et tranche d'âge en 2015 (Statbel)

Sexe	Moins de 18 ans	18 - 64 ans	Plus de 65 ans	Tous les âges
Hommes	1.164.347	3.462.994	877.753	5.505.094
Femmes	1.112.811	3.438.304	1.152.835	5.703.950
Hommes et femmes	2.277.158	6.901.298	2.030.588	11.209.044